MAROL'INFOS

BULLETIN D'INFORMATION - N°164– JUIN/JUILLET 2021



LE MOT DU MAIRE

Les vacances d'été constituent un moment propice à la réalisation de travaux : remplacement de fenêtres, réalisation de clôtures, création de terrasses, etc. À ce titre, nous constatons chaque année que les demandes d'autorisations adéquates ne sont pas toujours transmises au service urbanisme. En cas de doute sur la procédure à suivre, n'hésitez pas à contacter la mairie. C'est avec plaisir que nous vous renseignerons.

Cette période estivale est également synonyme de projets pour votre commune : le dépouillement des offres terminé, le projet de city-stade se rapproche peu à peu de sa concrétisation. L'idée d'un marché sur la place de votre village suscite, elle aussi, un intérêt certain. En réponse à cette demande, vous trouverez un questionnaire dans cette édition du Marol'Infos. Nous vous remercions par avance de votre retour.

Très bel été à toutes et à tous.

Le Maire
Julien Poireau

DANS CE NUMÉRO



Conseil municipal : p 2



Concert : p 4



Associations : p 5 à 9

Compte rendu du conseil municipal

Du jeudi 8 juillet 2021—20h30

Les membres du Conseil Municipal **approuvent les décisions suivantes à l'unanimité des membres présents et représentés,** c'est-à-dire **18 VOTANTS.**

Avis pour exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes par l'entreprise PREJAM:

Le Maire rappelle la délibération n°2020-47 du 17 septembre 2020 relative à l'avis au projet de remise en état des terrains lors de l'arrêt définitif de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Lors de la séance, un avis favorable avait été émis.
Le débat souligne l'importance de la traçabilité des matériaux de remblais qui seront acheminés ainsi que les nuisances pouvant être occasionnées compte tenu de l'activité routière. Un avis favorable est donné au projet.

Avis de la commune relatif à l'enquête publique : création d'un poste de chargement et de déchargement sur la Seine à Marolles-sur-Seine

Le Maire informe que le projet est localisé aux lieux-dits « Les Gours des Lions » et « La Fosse du Gâteau » sur une emprise au sol de 0.81ha. Le site est notamment établi dans un périmètre d'activité industrielle, à proximité de l'usine Knauf.
Le projet consiste en la réalisation d'un quai de chargement et de déchargement sur la Seine qui aura une emprise d'environ 100 m² avec une avancée de 6 m sur la Seine pour l'accostage des bateaux. En outre, le projet prévoit la réalisation d'une voie d'accès depuis la Route de Bray jusqu'au nouveau quai afin que les camions de livraison empruntent cette seule entrée/sortie.
Néanmoins, l'amplitude horaire telle qu'envisagée, de 07h00 à 22h00, apparaît problématique compte tenu de la proximité d'habitations. Il serait plus cohérent d'envisager une fin d'activité aux environs de 19h00. Le projet est accepté sous réserve des prescriptions notifiées dans le registre d'enquête publique.

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 01er janvier 2022 :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 est adopté à compter du 1er janvier 2022, conformément à l'avis favorable du trésorier comptable.

Adoption du schéma de mutualisation 2021-2026 de la Communauté de Communes du Pays de Montereau

La réforme des collectivités territoriales de 2010 oblige les EPCI à avoir une fiscalité propre et à mettre en place à partir de 2015 un schéma de mutualisation des services dans la perspective d'une organisation territoriale efficace. Le schéma de mutualisation tel que présenté est accepté, il est précisé qu'il s'agit d'une base et que le choix d'adhérer aux différentes prestations mutualisées est laissé à la collectivité.

Implantation d'une nouvelle caserne de pompiers à Montereau

Au regard de l'avancée de ce projet d'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers à MONTEREAU FAULT-YONNE, porté par le Département de Seine et Marne et le SDIS, et tout en approuvant le bienfondé, notamment dans la définition d'un lieu plus approprié, les communes de la Communauté de Communes du Pays de MONTEREAU demandent à être associées à ce projet qui touche à la protection et au secours de leurs populations.



Informations :

M. le Maire informe du projet d'extension de la zone de stationnement de bateaux à l'initiative de la VNF. Pour mener à bien ce projet, VNF procèdera à l'enfouissement des réseaux et le chemin de halage sera remis en état. De plus, une plateforme de déchets, de type déchetterie, à destination exclusive des mariniers sera créée.

M. le Maire informe qu'une **réunion publique** relative à la **ZAC du Moulin** se tiendra le **vendredi 17 septembre 2021 à 18h00 à la Salle des Fêtes de Marolles-sur-Seine.**

Michèle HONDERLIK informe de la commande des **colis de Noël.** Quant au maintien du repas des anciens, prévu les 16 et 17 octobre 2021, une décision sera prise en septembre en fonction de la situation sanitaire.

Adeline FARGE donne les dates de réception des articles pour le prochain **Marol'Infos,** il s'agit des 16 et 17 juillet 2021.
Frédéric FONTAINE annonce que le SIRMOTOM donne mandat à l'entreprise COVED de procéder à l'enlèvement des dépôts sauvages.

Dominique GUERARD informe que l'autorisation pour le **feu d'artifice** a été reçue en mairie, les **festivités du 14 juillet auront bien lieu.**
Il ajoute que **le concert du groupe What,** en date du 03 juillet 2021, a permis d'accueillir une centaine de personnes malgré une organisation accélérée. Le bilan est positif pour l'association Marolles en Scène qui tenait la buvette ainsi que le food truck. Cette manifestation était importante compte tenu de l'annulation de la manifestation festive et musicale des 19 et 20 juin 2021.
Il précise que le festival de musique électro au château de Motteux se déroule sur 4 jours, du 08 au 11 juillet 2021.
Enfin, dans la prochaine parution du Marol'Infos, un questionnaire sur la mise en place d'un marché communal sera soumis aux administrés pour en étudier la faisabilité.

Jean-Pierre PAVIOT informe de la démolition de la maison Chemin du Bois au Moine. Ainsi la Commission Environnement pourra réfléchir au devenir et à l'aménagement qui pourrait y être réalisé.
De plus, l'enfouissement des réseaux au niveau de la RD411 et de la rue du Parc de Saint Donain est prévu pour 2022.

Véronique LAURIÉ transmet une idée qui se fait dans d'autres communes, à savoir une naissance = un arbre.
L'initiative est en effet intéressante car elle permettrait aussi de reboiser des espaces sur la commune.

Michèle HONDERLIK informe que suite à la dissolution du RAM, il y avait la volonté de réunir les assistantes maternelles afin d'écouter leurs demandes et partager des idées d'actions : contes, …. Laurie LECOUSTRE s'interroge sur la possibilité d'utiliser le dojo afin de proposer de la motricité pour les tout-petits. Avec les 6 assistantes maternelles présentes, une fête de Noël pour les – de 3 ans est envisagée.

PERMANENCES DES ÉLUS

Tous les samedis matin

Les Marollais peuvent rencontrer le Maire ou les adjoints au Maire au cours de leur permanence du samedi matin, afin de leur faire part de leurs questions ou problématiques.

Ces permanences permettent d'évoquer des questions variées : éclairage public, commerce, sécurité, propreté, équipements de la ville… C'est aussi un moment de rencontre avec la population, essentiel pour mieux la connaître.

Des réponses sont apportées par les élus. Les questions plus techniques sont prises en note et font l'objet d'une réponse ultérieure.

Permanences tous les samedis matin de 10h à 12h à la mairie.

MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue de l'Ancien Pont



Continuons notre balade dans les rues de Marolles ; nous arrivons à la rue de l'Ancien Pont. Pourquoi l'ancien pont ?



Le territoire de Marolles présente des vestiges d'occupation humaine vieille de 13 000 ans. A cette époque la région ressemblait davantage à un marécage où les eaux de la Seine et de l'Yonne se mélangeaient dans de nombreux chenaux de faible profondeur. Y émergeaient des plateformes sur lesquelles les hommes préhistoriques s'installèrent.

Au cours du temps, les chenaux se colmatèrent d'alluvions et la Seine et l'Yonne prirent à peu près le cours que nous leur connaissons aujourd'hui. Le franchissement des fleuves était alors crucial.

La localité gallo-romaine située à l'emplacement de Marolles, dénommée Alsiacum, possédait un pont permettant le franchissement du fleuve et situé en aval du pont actuel. Il est difficile aujourd'hui d'imaginer la configuration des lieux, la construction du canal à la fin du XIXème siècle en ayant modifié considérablement l'aspect.



L'abbaye de Faremoutiers avait reçu de Charlemagne tout le secteur autour de Marolles, qu'elle administrait depuis le prieuré de la Tombe. Devant les difficultés d'en assurer la sécurité, l'abbesse délégua en 1105 au seigneur de Marolles une partie de ses droits sur la contrée.

Le seigneur de Marolles (nom dorénavant utilisé à la place d'Alsiacum : le dernier texte citant Alsiacum date de 1109 et le nom de Marolles apparaît pour la première fois en 1126) avait fait construire au centre du village un château appelé grosse tour qui défendait le pont sur la Seine. Il avait le droit de faire travailler les habitants du village trois jours par an pour l'entretien du pont entre autres.

Mais les guerres civiles entre Armagnacs et Bourguignons aboutirent à de nombreuses destructions dans le village, dont celle du pont sous le règne de Charles VI à la fin du XIVème siècle. A cause de toutes ces destructions, le village a considérablement décliné et le pont ne fut pas reconstruit.

Durant quatre siècles et demi, la population a dû utiliser des barques pour traverser la Seine. Il a fallu attendre 1860 pour pouvoir à nouveau passer de l'autre côté du fleuve par un pont situé plus près de l'église.

Il ne reste dorénavant que la rue qui y conduisait et qui porte le nom de rue de l'Ancien Pont.

Les « What » à Marolles

Samedi 3 juillet

Une belle soirée Rock'n'roll organisée par la Mairie à la salle des fêtes le samedi 3 Juillet avec le groupe « What » qui a su distiller les grands tubes anglo-saxon tout au long de cette belle soirée. Un grand merci à Marolles en scène pour la tenue de la buvette et au Foodtruck.

Rendez-vous bientôt pour une autre soirée musicale organisée par l'association Marolles en scène.





EXPOSITION

Du samedi 4 septembre au vendredi 10 septembre

La mairie de Marolles sur Seine accueillera Françoise Boix pour une séance de dédicace de son livre « REGARD & VISION » le samedi 4 septembre 2021 de 15h à 19h à la Maison pour Tous.

C'est un recueil de photographies insolites et de citations philosophiques au fil de l'eau avec en trame de fond sa commune : Marolles sur Seine et la crise sanitaire.

Un diaporama sonore (musique de fond : il était une fois dans l'ouest, le printemps de Vivaldi) vous sera présenté.
L'auteur vous emmènera au pays des merveilles ! Autorisez votre soleil intérieur à briller…

Pour finir en beauté il y aura un cheminement musical jusqu'au chemin du Paradis (chorégraphie : les 4 saisons de Pina Bausch) et un pot de l 'amitié.

Les photographies / collages seront exposés du samedi 4 septembre au vendredi 10 septembre 2021 de 10h-12h / 14h-17h à la Maison pour Tous.

Pour toute commande contacter Françoise Boix au 06.49.12.61.03.



COMITE DES FETES

Brocante du 14 juillet



Malgré des conditions météorologiques défavorables, une cinquantaine d'exposants sur les 110 inscrits ont bien voulu exposer. Nous les remercions vivement d'avoir bravé la pluie. Les visiteurs ont pu chiner tranquillement, les précipitations s'étant calmées dans le milieu de la matinée.

Suite à une mesure gouvernementale du 13 juillet, le défilé des lampions, le feu d'artifice organisé par la municipalité ainsi que le bal populaire sur le parking Saint-Georges ont dû être annulés. Nous avons pu conserver le repas champêtre mais à la salle des fêtes sous la forme d'un karaoké et en étant limité à 100 personnes. Nous remercions SonoTom pour sa réactivité.



Je tiens à remercier personnellement les membres du Comité des Fêtes pour leur mobilisation, nos hommes-vélos (Alain, Alex, Dominique, Frédéric, Julien, Luc, Patrick) pour avoir guidé nos exposants jusqu'à leur stand, Bilal et Louis pour leur coup de main à la buvette, les services techniques pour leur aide logistique, le secrétariat de la mairie pour les nombreux appels téléphoniques et sa disponibilité.

Nous vous donnons rendez-vous
le dimanche **19 septembre** pour la brocante prévue initialement le dimanche 9 mai,
le samedi **25 septembre** pour la soirée dansante « Années 80 » enfin organisée après 2 reports.

A bientôt.

Corinne LE FLOC'H
Présidente du Comité de Fêtes

Rappel : Le Comité des Fêtes est une association Loi 1901 gérée par des bénévoles et indépendante de la municipalité. Vous pouvez nous joindre par mail (comite77130marolles@gmail.com) ou par téléphone (06.74.13.88.17). Nos manifestations sont publiées également sur Facebook (Comité des Fêtes de Marolles sur Seine).





A.S. MAROLLES

Création d'une école multisports baby (3-5 ans)



Afin de répondre à une demande grandissante au fil des années, l'A.S. Marolles va proposer une nouvelle activité sportive à la rentrée de septembre sous la forme d'une Ecole Multisports Baby destinée aux enfants de 3 à 5 ans.

Le mercredi matin, un 1er cours de 10h à 10h45 pour les 3-4 ans puis un 2ème cours de 11h à 11h45 pour les 4-5 ans. Tout au long de la saison sportive, les enfants pratiqueront des activités sportives au travers les thèmes suivants : Eveil gymnique – Jeux d'adresses – Jeux d'oppositions – Jeux de ballons – Jeux de raquettes – Athlétisme.

Informations supplémentaires et inscription possible dès à présent auprès de Patrick LE FLOC'H (Tél : 07 77 36 32 66) ou lors du Forum associatif le dimanche 05 septembre au Gymnase, sur le stand ASM.

A.S.M BASKET







Suite à ce satané virus la saison s'est passée avec très peu de matchs officiels. Nous avons repris les entraînements (avec protocole sanitaire) le 19 mai pour les catégories mineures.

Les entraînements basket loisirs ont suivi ainsi que des matchs amicaux, notre assemblée générale et la fête du club.
Nous préparons comme il se doit la saison prochaine et sommes impatients de redémarrer fin août.

Alors, que vous soyez jeunes (à partir de 5 ans), moins jeunes, moins moins jeunes, une fille, un garçon ou intéressé par du bénévolat (aide table de marque, buvette…) Vous êtes les bienvenus !

Pour la saison à venir nous recherchons des joueurs(ses) pour notre école de basket que nous espérons pouvoir maintenir. Nous recrutons également des basketteurs(ses) allant des catégories U9 à U13 et basket loisirs.

N'hésitez pas à nous contacter soit à l'adresse mail suivante : aznar-fabricemarollesbasket@outlook.com ou sur notre page Facebook « As Marolles Basket-Ball ».

On se retrouve donc le mercredi 25 août pour les mineurs et le vendredi 27 août pour les basket loisirs.

Bonnes vacances à tous !

A.S.M TAI CHI

Nouvelle saison 2021/2022



Après une reprise des cours depuis le 10 juin pour 4 semaines, la section Tai Chi de l'ASM a tenu son Assemblée Générale le 1er juillet sous la houlette de Bénédicte BLANCHOT, emblématique Présidente depuis 11 ans qui a souhaité ne pas se représenter, pour raisons personnelles. Ce fut un grand moment d'émotion pour elle comme pour tout le bureau mais aussi le moment des remerciements pour tous les services rendus à la section, pour sa disponibilité et toute l'énergie qu'elle y a donné mais ce fut aussi celui des cadeaux !

Le nouveau Président élu, Ludovic JUSTE, dit Ludo pour les intimes mais pas que, était vice-président depuis quelques années, le voilà monté en grade !
Beaucoup le connaissent pour l'avoir rencontré en cours auprès de François BERNIER.
A lui maintenant d'insuffler son rythme et ses idées tout en respectant les règles du régime associatif et l'esprit Tai Chi de l'association !
Mais de cela nous en sommes sûrs, tant il est calme, souriant et convivial mais convaincu.

Annie CHERON devient vice-présidente, le reste du bureau est inchangé sauf Olivier LAMY qui nous a hélas quitté en juin et Jocelyne GRANDEMANCHE qui a déménagé en Vendée. Le Bureau accueille aussi Monique CHAUMON comme nouveau membre, recrutée in extremis par Bénédicte, ce qui fut son dernier geste en faveur de la section, son baroud d'honneur en quelque sorte !

On espère que cette nouvelle saison sera plus facile à gérer pour tous.

Le TAI CHI CHUAN est une forme d'expression corporelle, un retour au naturel et à la spontanéité, une réappropriation de son corps et donc un véritable exercice thérapeutique et technique de longue vie. Cela force au calme et dirige l'attention sur le fonctionnement du corps.
Pas de limite d'âge, pas de tenue spécifique, juste de quoi se sentir à l'aise. Pour ceux qui ne connaissent pas, venez essayer pendant 2 cours gratuits.
Nous vous proposons aussi des cours de Yoga et un cours de Body ball.

Inscriptions au Forum des Associations le dimanche 5 septembre 2021 ou au début des cours à partir du lundi 13 septembre, 9 horaires vous sont proposés ainsi que 2 horaires de cours de Yoga et 1 horaire de Body ball.

Bonnes vacances et à bientôt





A.S.M PETANQUE

Malgré le contexte actuel, nous avons pu organiser la journée continue de la section pétanque.
34 adhérents se sont rencontrés tout au long de la journée.
Début de la journée à 9h avec 3 rencontres le matin ,pause casse-croute puis 3 autres rencontres l'après-midi.

Pour finir à 18 h par la remise des coupes
Les vainqueurs : Coté femme : Mme SEDILLIERE Nadia.
Coté Homme : M. TINGUELY André

Vous souhaiteriez jouer et découvrir la vie du Club, alors n'hésitez pas ,venez nous rencontrer lors de nos prochains tournois.

Les dimanches 25 juillet et 22 aout à 14 h au Stade de Marolles ! Nous vous accueillerons avec plaisir.

Club de pétanque de Marolles.



MAROLLES EN SCENE



L'association Artistique et Culturelle, reprend ses différentes activités dès la rentrée.

- **cours de théâtre** (enfants, ados, adultes)

- **cours de musique** (enfants, ados, adultes)
  - clavier
  - piano
  - guitare / basse
  - batterie
  - accordéon

- **cours d'anglais** (adultes)

Informations et inscriptions au forum des associations le dimanche 05 septembre 2021 au gymnase de Marolles, ou par téléphone au 06-21-48-07-73.



A.S.M ART'Rythmic

Victorine, professeur et Zoé, apprentie sont ravies de vous proposer :

Enseignement de la Gymnastique rythmique

Loisirs et/ou compétition UFOLEP

Gymnase de Marolles sur Seine

lundi 17h10-18h00 2016/2017

lundi 18h10-19h00 2015/2014

lundi 19h00-20h15 2013/ 2012 gymnastes confirmées

mardi 17h15 à 18h30 2011/2012/2013 gymnastes débutantes

mardi 18h30 à 20h30 *groupes 2010 et + (compétition) et *groupe adultes loisirs.

*Samedi: entraînement compétition en plus du mardi pour les 2010 et +

Pour tous renseignement complémentaire :

artrythmic@gmail.com

Enseignement de la danse contemporaine

Salle des fêtes de Marolles

mercredi EVEIL 10h10 à 11h00 les 4/5

mercredi INITIATION 11h00 à 12h00 les 6/7 ans

mercredi DANSE 3 13h00 à 14h00 les 8/10 ans

mercredi DANSE 4 14h00 à 15h15 11 à 14 ans

lundi 20h15 à 21h45 (à partir de 2006, les 15 ans et +)

Toute l'équipe d'ART'Rythmic sera présente lors du forum des associations.

Pour les inscriptions, pensez à prévoir vos attestations d'assurance.



COUPE ET PIQUE

Rencontre couture du lundi soir



Notre association a pour but de permettre à ses adhérents de s'initier à la couture ou de parfaire leurs connaissances dans ce domaine et de pratiquer la couture à la machine ou à la main.

Venez nous rejoindre afin de partager nos savoirs et nos expériences pour faire des accessoires, vêtements, ..., de façon conviviale et dans un esprit de partage.

Que vous soyez débutant(e) ou expérimenté(e) en couture, vous êtes les bienvenu(e)s.

Venez nous rejoindre à partir du lundi 23 août 2021, entre 20h et 22h, à la maison pour tous, près de la Mairie de Marolles sur Seine.

Nous sommes là pour vous aider et partager avec vous.

Information SITCOME

Une campagne de remise en peinture des arrêts de bus a été décidée. Pour les trois arrêts concernant Marolles c'est à dire : Croix de la Mission, Mairie et Cimetière le travail a débuté le vendredi 9 juillet 2021 et devait durer une journée.



URBANISME

Quelques règles à connaître et à respecter

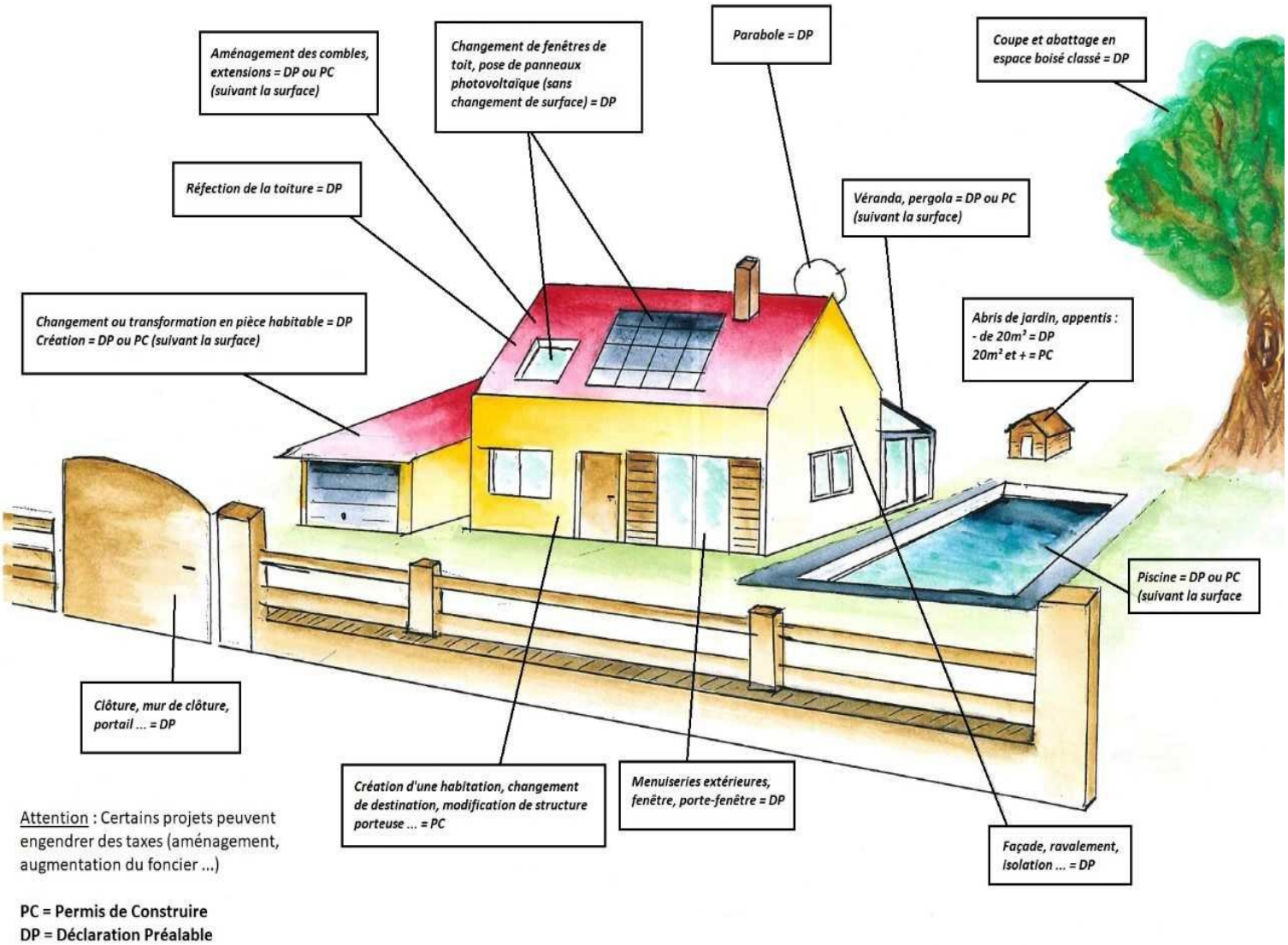
La municipalité est souvent confrontée à des demandes concernant la construction de dépendances ou de terrasses ou est parfois mise devant le fait accompli de constructions réalisées sans autorisation préalable.

D'une manière générale, nous vous conseillons à chaque fois que vous avez un projet, de consulter le Plan Local d'Urbanisme afin d'avoir les informations nécessaires concernant votre zone et de poser vos questions au service Urbanisme de la Mairie afin que vos idées de travaux soient conformes.

Pour accéder au PLU (version du 11 juillet 2019) : https://www.marolles-sur-seine.fr/mairie/revision-plan-local-durbanisme/
Pour accéder aux différents formulaires : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Pour vous aider, nous vous proposons ci-après un schéma didactique qui permettra de savoir si votre projet est soumis à déclaration préalable ou à permis de construire.

Bonne lecture !



Attention : Certains projets peuvent engendrer des taxes (aménagement, augmentation du foncier ...)

PC = Permis de Construire
DP = Déclaration Préalable

VOISINS VIGILANTS

La commune

La sécurité est l'affaire de tous. Bien que notre village ait la chance d'avoir un policier municipal, il n'en demeure pas moins que les questions de sécurité relèvent de la compétence de l'État et de sa Police nationale.

Cependant, afin de lutter encore plus efficacement contre la délinquance et les incivilités, la Municipalité a fait le choix d'adhérer au dispositif Voisins Vigilants et Solidaires®. Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Police municipale, Police nationale et Voisins Vigilants.



Devenir Voisins Vigilants et Solidaires, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage. La plateforme Voisins Vigilants est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier grâce à un simple téléphone portable afin de lutter ensemble contre l'insécurité de manière simple et gratuite. Il suffit de s'inscrire sur le site voisins-vigilants.org pour créer ou rejoindre une communauté. Ainsi, vous pourrez partager des informations, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins, ou encore envoyer des alertes que la Mairie et les Voisins Vigilants recevront et qui permettront de prendre les mesures nécessaires. Vous allez créer un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité seront les valeurs essentielles de votre communauté.

Ensemble, agissons pour préserver et entretenir notre cadre de vie et garantir le bien-vivre à Marolles sur Seine.

ZAC DE SAINT-DONAIN

Inauguration d'une station GNV



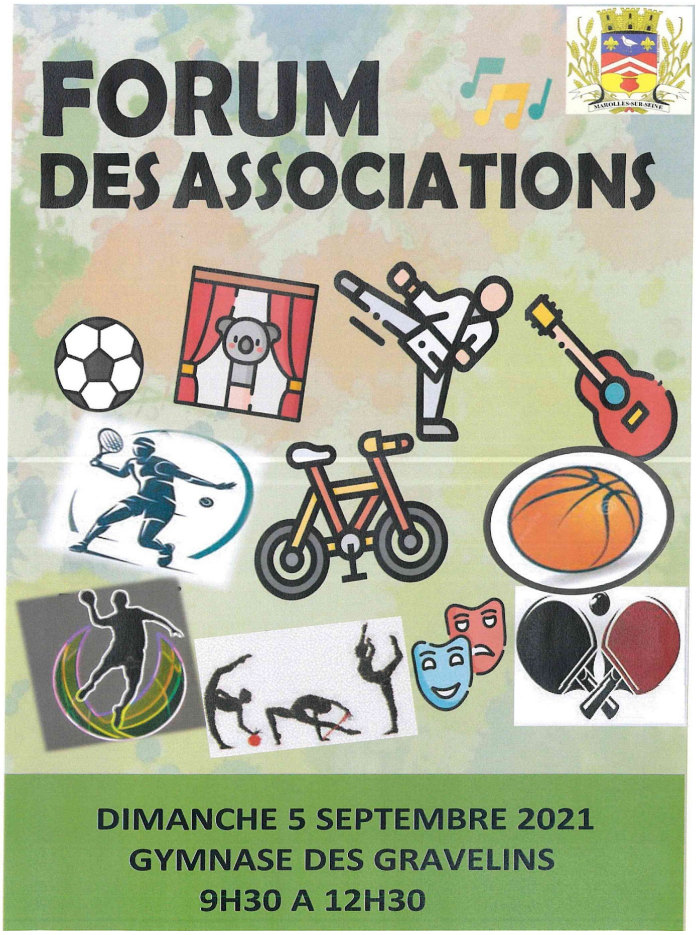
L'inauguration de la station GNV réservée aux poids lourds et construite par la Société Préjam a été inaugurée par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, Jean-Marie Albouy, en présence de personnalités de GRDF, d'Endesa, de conseillers départementaux, d'élus de la Communauté de Communes dont Frédéric Fontaine pour Marolles, du Maire Julien Poireau et du Premier Adjoint Jean-Pierre Paviot.

Après les discours d'usage et des démonstrations avec des ateliers de ce nouveau carburant écologique, la traditionnelle coupure du ruban tricolore s'est déroulée devant les pompes.

A notre époque du réchauffement climatique, cet équipement est un élément important de la réduction des gaz à effet de serre produits par le transport routier.

MANIFESTATIONS

Dimanche 19 septembre	Journée du Patrimoine	Amis du patrimoine	06.18.14.56.48
Dimanche 19 septembre	Brocante	Comité des fêtes	06.74.13.88.17.
Samedi 25 septembre	Soirée « années 80 »	Comité des fêtes	06.74.13.88.17.
Samedi 9 octobre	Après-midi jeux de société	Comité des fêtes	06.74.13.88.17.
Samedi 9 octobre	Concert	Marolles en scène	06.21.48.07.73.
Dimanche 10 octobre	Belote	Comité des fêtes	06.74.13.88.17.
Dimanche 31 octobre	Halloween	Comité des fêtes	06.74.13.88.17.



ASSOCIATION SPORTIVE DE MAROLLES

Section ELAN SPORTIF

Gym – Fitness

Zumba -step

Reprise le 07 Septembre 2021

ZUMBA FITNESS

Alors inscrivez-vous

DANS LE GYMNASE

MARDI 19h00 à 20h00 : RENFORCEMENT MUSCULAIRE :
MERCREDI 19h 30 à 20h30: STEP ou CROSSFIT
JEUDI 9h à 10h : GYM DOUCE
VENDREDI 19h00 à 20h00 : ZUMBA

Pour tous renseignements complémentaires, contacter les membres du bureau de l'Association :

Céline (Présidente) au 06.61.06.44.83 ou chauviere.celine@gmail.com

Katy (Trésorière) _Marie Hélène (Secrétaire)

MASQUE OBLIGATOIRE AVANT ET APRES LES COURS, DISTANCIATION PHYSIQUE

Pour les inscriptions présence au forum associatif le Dimanche 05 septembre 2021 au gymnase de Marolles sur seine, inscription sur place ou pendant les heures de cours

COTISATION ANNUELLE FORFAITAIRE :

= 120 € → Adulte = 90 € → Ados de 15 à 18 ans

Possibilité d'assister et d'essayer gratuitement le premier cours



Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)